



F.J.E.P SEYNOD - SAISON 2018

- ❖ PROGRAMME : 10 sorties au GRAND-BORNAND (CHINAILLON).
- ❖ DATES : JANVIER 2018 10/17/24/31 FEVRIER 2018 07/28 MARS 2018 07/14/21/28
- ❖ HORAIRES : 12H45 – 18H30
- ❖ RAMASSAGE : 54 AV DES NEIGEOS
(Au pied de la Butte St MARTIN, parking ancienne école du Vieux Seynod)

Informations par répondeur à partir de 9 heures le mercredi
Téléphone **04.56.20.46.23** (merci de ne laisser aucun message)
Ou sur notre blog : <http://fjepseynod.canalblog.com>
Pour annulation ou maintien de la sortie

MATERIELS :

Marquer les skis, bâtons, bonnets, gants, etc. Attacher les skis et les bâtons ensemble
Les enfants viendront avec les chaussures de ski aux pieds (leur apprendre à les fermer)
Les chaussures sont attachées avant la montée dans le car
Ne pas oublier le dossard, (qui devra être restitué (propre) lors de la remise des médailles à la fin de la saison)
Ne pas oublier les lunettes de soleil et la crème protectrice
Le port du casque est obligatoire.

Penser aux réglages des skis à la première sortie si possible par un professionnel ou par une personne compétente.

Chaque enfant est responsable de son propre matériel

Les enfants devront avoir leur carte Adhérent à chaque sortie (poche blouson par ex)

RECOMMANDATIONS

Habiller chaudement les enfants
Prévenir le responsable de car si votre enfant est malade (prévoir un médicament)
Informé le FJEP en cas de problème lié à la santé (allergies....)
Prévoir un goûter pour les enfants (pas de verre, d'objets fragiles)
Les lunettes de vue devront être déposées dans un étui solide (dans le cas où l'enfant aurait besoin de les retirer)

COTISATIONS

Règlement de la somme de 160 euros + 10 euros pour la caution du dossard
Réduction de 10 euros pour le deuxième enfant et de 20 euros pour le troisième enfant
Possibilité de payer en plusieurs versements
Le prix des sorties étant forfaitaire, cette somme restera acquise au foyer en cas de défection, d'absence ou d'annulation

REGLEMENT :

Les enfants devront obéissance aux animateurs et aux responsables de car
Tout manque de respect auprès d'un responsable et après 2 avertissements notifiés aux parents, l'enfant se verra exclu pour une ou plusieurs sorties, les sommes versées restant acquises au foyer.
Un remboursement pour 3 sorties annulées pour cause de mauvaise météo pourra être effectué après décision du bureau.

Nous vous souhaitons à tous une bonne saison

